



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dépôt temporaire de la collection Planque à Aix-en-Provence : perspectives ouvertes pour l'avenir

Prenant acte du dépôt pour quinze ans de la collection Planque au Musée Granet d'Aix-en-Provence, le Conseil d'Etat prend en compte l'hypothèse d'un retour à terme de la collection et entend associer la fondation propriétaire au projet de futur Musée cantonal des Beaux-Arts.

Le Conseil d'Etat a pris acte de la décision de la Fondation Jean et Suzanne Planque de conclure une convention de dépôt pour quinze ans au Musée Granet d'Aix-en-Provence, dans une région dans laquelle Jean Planque vécut plusieurs années et qui le marqua profondément. Il forme le vœu que ce choix permette de valoriser durant le temps de ce dépôt l'ensemble remarquable que constituent les oeuvres réunies par le collectionneur.

Le Conseil d'Etat a lui-même manifesté une volonté constante de contribuer à la préservation et à la mise en valeur de la collection Planque, en l'intégrant dès l'année 2000 au projet de Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Après la votation sur le projet de Bellerive, il a proposé son appui financier à la fondation par un crédit décidé en 2009 et reconduit en 2010, afin d'une part de la soulager de la charge financière liée aux coûts de la collection et d'autre part d'apporter un soutien au coût des activités du conservateur. Le Conseil d'Etat a tenu la fondation régulièrement informée de l'évolution du projet du futur musée cantonal : poursuivant dans la ligne suivie jusqu'ici, il souhaite faire de même tout au long de ces prochaines années. En effet, au terme de la durée du dépôt, le retour de la collection vers la région qui l'a vu naître est une hypothèse qu'il convient de prendre en compte; la question d'une collaboration avec la fondation ou d'un accueil à terme dans le cadre du futur MCBA, qui aura entre-temps vu le jour, se posera donc le moment venu.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 septembre 2010

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat (021 316 20 00) et Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la jeunesse, de la formation et de la culture (021 316 30 00)